

Note de Commission Finances

Commission : 17 mars 2018

Sujet : Lecture et compréhension des états financiers

Origine : Axelle Dubray

L'association doit produire en fin d'année les comptes annuels. Ils se composent du bilan, du compte de résultat et des annexes, le tout compilé dans le rapport financier.

Le compte de résultat retrace les gains et pertes de l'exercice relatif à l'activité de l'entité. Il est obtenu en faisant la différence entre les produits et les charges.

Le bilan constitue une photographie du patrimoine à un moment donné.

L'enregistrement comptable : notion débit/crédit et partie double

Afin d'aboutir à l'établissement de ces documents en fin d'année, l'ensemble des opérations est obligatoirement enregistré dans des journaux comptables afin de retracer chaque opération, et ils doivent être tenus en partie double. C'est-à-dire qu'il faut constater pour chaque opération un élément au **débit** et un élément au **crédit**, et que cette écriture soit équilibrée, soit de montant identique. On estime qu'il y a un échange.

Un élément « **entre** » dans le patrimoine de l'association (**au débit = emploi**) en contrepartie d'un élément qui « **sort** » du patrimoine (**au crédit = ressource**), et l'on tient compte à la fois des flux monétaires (trésorerie) et des flux physiques (achats et ventes de biens ou services).

La logique est l'inverse de celle du relevé bancaire. Contrairement au relevé bancaire, les encaissements apparaissent au débit et les décaissements au crédit.

Ce sont donc les opérations d'achats et de ventes qui intègrent le compte de résultat, et c'est l'ensemble des enregistrements comptables aux livres journaux qui permet de créer le résultat. En pratique, plusieurs livres journaux ont été créés dans le logiciel de comptabilité en fonction de la nature des opérations et des flux concernés : un journal par banque et par caisse, un journal d'achats de charges externes, un journal d'achats de sous-traitances, un journal de ventes, un journal d'opérations diverses (OD) pour l'affectation notamment des subventions, un journal d'OD de salaires, un journal d'OD de bilan pour les écritures relatives à la clôture comptable, ...

Comment lire un compte de résultat ?

Le compte de résultat, état de synthèse, permet de voir si sur une période donnée, soit l'exercice comptable qui pour nous s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, l'association en a retiré au final un bénéfice ou une perte.

Il se focalise uniquement sur l'année qui vient de s'écouler et permet de comprendre comment s'est formé le résultat en recensant les produits et les charges de l'année et en les comparant selon leur nature (courante, financière, exceptionnelle).

Le **résultat comptable** est constitué de **quatre grands agglomérats** comptables :

- 1) Le résultat d'exploitation : ce résultat ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'entité
- 2) Le résultat financier : cette donnée est la résultante de la politique de financement de l'entité en prenant en compte le mode de financement et son coût pour l'association
- 3) Le résultat exceptionnel : il s'agit de prendre en compte l'ensemble des éléments qui sont inhabituels et qui ne relèvent pas d'une opération courante et normale.
- 4) Le résultat net comptable : c'est le résultat final, tenant compte des trois résultats précédents.

Le compte de résultat se présente sous la forme d'un tableau en liste avec un comparatif avec l'exercice précédent.

- 1) Le résultat d'exploitation = Produits d'exploitation – Charges d'exploitation
 - a. Produits d'exploitation :
 - i. Ventes de marchandises, prestations de services (ventes de bois, de livres, droits d'entrées)
 - ii. Produits des activités annexes (locations, CMD, refacturations)
 - iii. Subventions d'exploitation
 - iv. Transfert de charges (remboursements CPAM, Assurances, Formation), autres produits de gestion courante
 - v. Collectes (dons, souscriptions, mécénat)
 - vi. Cotisations
 - b. Charges d'exploitation :
 - i. Achats non stockés (études et prestations de services dans le cadre de sous-traitance, électricité, carburant, fournitures d'entretien et petit équipement, fournitures administratives, achats refacturés)
 - ii. Charges externes (travaux de sous-traitance, crédit-bail, locations mobilières/immobilières/informatiques/véhicules, ménage, entretien matériel, maintenance, documentation, frais de colloques, honoraires, frais d'actes, frais de publicité, frais de déplacement, frais postaux et télécommunications, services bancaires, cotisations)
 - iii. Impôts et taxes (taxe sur les salaires, effort construction, formation professionnelle, taxes foncières, autres impôts)
 - iv. Salaires (rémunérations brutes, variation congés payés, compte épargne temps, primes, gratifications)
 - v. Charges sociales (Cotisations urssaf, retraite & prévoyance, mutuelle, médecine du travail, prise en charge transport)
 - vi. Amortissements et provisions
 - vii. Autres charges (droits d'auteur, charges diverses de gestion courante)
- 2) Le résultat financier = Produits financiers – Charges financières
 - a. Produits financiers (revenus de titres, autres produits financiers)
 - b. Charges financières (intérêts des emprunts, intérêts bancaires)
- 3) Le résultat exceptionnel = Produits exceptionnels – Charges exceptionnelles
 - a. Produits exceptionnels (écarts sur exercices antérieurs, reprise provisions pour risques)
 - b. Charges exceptionnelles (charges sur exercices antérieurs, dotations aux provisions pour risques)
- 4) Le résultat net comptable = Résultats d'exploitation + financier + exceptionnel

L'analyse de la répartition du compte de résultat permet de déterminer l'endroit où sont consommées les ressources « produites » par l'entité : les postes de sous-traitance, les salaires du personnel, les impôts et taxes, les événements exceptionnels, les services extérieurs (consommations en provenance de tiers) ... Cela permet d'identifier les distributions de richesse.

Les données essentielles du compte de résultat :

- Le chiffre d'affaires, dans notre cas, le niveau des subventions et autres droits libres (toute variation significative d'une année sur l'autre doit être étudiée avec attention) ;
- Les charges d'exploitation pour éviter des dérapages en frais généraux ou salaires et charges ;
- Le résultat d'exploitation qui constitue le reflet de la rentabilité économique des activités de l'association

Dans notre cas, le résultat financier est toujours négatif, comme dans la plupart des entreprises. Il faut s'attacher à ce que ce résultat ne grève pas de manière disproportionnée le résultat d'exploitation.

A l'aide du compte de résultat, on peut calculer la **capacité d'autofinancement (CAF)**. C'est la ressource interne dégagée au cours d'un exercice qui reste à la disposition de la structure. Cet indicateur reflète l'état des flux de trésorerie générés par l'activité et sert de base de calcul pour la capacité de remboursement d'emprunts. Il est donc essentiel pour nos établissements bancaires pour les renouvellements de lignes ou l'octroi d'emprunts.

En partant du résultat net, on ajoute les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions) et on retranche les produits calculés (reprises sur dotations aux amortissements et provisions), puisque ces éléments calculés n'auront pas d'incidence en trésorerie, ne générant aucun encaissement ou décaissement.

Un autre état de synthèse vient compléter le compte de résultat, c'est le **tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG)**, qui donne des indications encore plus précises sur la répartition du résultat, et notamment sur d'autres indicateurs financiers comme la valeur ajoutée ou l'excédent brut d'exploitation.

On parle de soldes intermédiaires de gestion, car il s'agit de soldes en cascade.

La valeur ajoutée est un bon estimateur du poids économique de l'entité, elle mesure la richesse créée et sa contribution à l'économie du pays. Elle est répartie entre le personnel, l'Etat et les prêteurs. Et la partie qui reste forme l'autofinancement de la structure.

L'excédent brut d'exploitation est la ressource potentielle obtenue du seul fait des opérations d'exploitation, et ce indépendamment des politiques d'investissement (à condition de retraiter les contrats de location-financement et pas de dotations aux amortissements dans le calcul du solde), des politiques de financement (pas de charges financières dans le calcul du solde) et de la forme juridique (pas d'incidence de la fiscalité).

La lecture du bilan comptable

Le bilan comptable qui est également un état de synthèse, permet de récapituler le patrimoine et ses variations depuis la création et il prend généralement la forme d'un tableau dont la partie droite est appelée « passif » et celle à gauche est appelée « actif ». Il est toujours équilibré, le total de l'actif est égal au total du passif.

Le bilan comptable est un tableau à quatre quadrants : actif immobilisé, actif circulant, dettes à long terme et dettes à court terme, sachant qu'il existe d'autres grilles de lecture du bilan de la structure.

Dans la colonne des passifs figurent les sources et les composantes des fonds de l'entité. Cela permet de connaître l'origine et la nature des ressources financières (fonds propres ou dettes), qui sont classées par ordre de priorité de remboursement. Au passif sont notamment repris les fonds propres, les emprunts, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales...

La colonne des actifs permet d'indiquer l'utilisation de ces fonds. Elle représente donc la valeur réelle des fonds dont on dispose et ce que l'on aura mobilisé durant un exercice donné. Les actifs sont classés par ordre de liquidité croissante et leur différence avec les passifs indique soit un bénéfice, soit une perte. A l'actif immobilisé sont inscrits les immobilisations (sites acquis par le Conservatoire, le matériel), et à l'actif circulant, les créances et les valeurs disponibles.

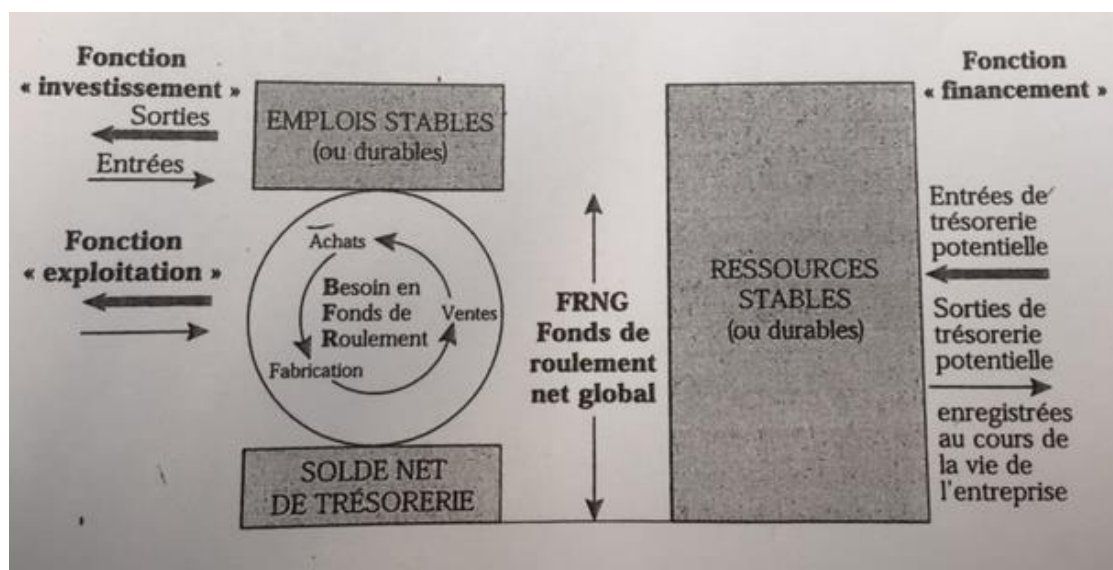
Approche de bilan fonctionnel

Ce bilan reprend les données du bilan comptable en les réorganisant. Il décrit en termes d'emplois (actif) et de ressources (passif) la situation patrimoniale de la structure à une date donnée. Il met en avant la structure financière de l'entreprise et permet de vérifier l'équilibre financier de la structure.

Les opérations sont classées selon leur destination initiale. Une ressource est qualifiée de stable ou durable si elle est destinée à rester durablement à disposition de la structure tels que les biens fonciers, le matériel ... Un emploi est qualifié de durable si, lors de son entrée dans le patrimoine, il est destiné à rester à sa disposition plus d'un an tels que les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise, les réserves...

Le fonds de roulement net global (FRNG), différence entre les ressources stables (fonds propres, provisions pour risques et charges, emprunts) et les emplois stables (actif immobilisé), doit nécessairement être positif. Son excédent va servir à financer en tout ou partie le besoin en fonds de roulement (BFR, différence entre l'actif circulant hors disponibilités et les ressources cycliques soit court terme) généré par l'exploitation. Le solde va contribuer à alimenter la trésorerie nette de l'entreprise (différence entre les disponibilités et les découverts et concours bancaires).

$$\text{Trésorerie nette (TN)} = \text{Fonds de roulement net global (FRNG)} - \text{Besoin en fonds de roulement (BFR)}$$



Les principes comptables à appliquer

La comptabilité et les résultats qui en découlent sont fondés sur des principes comptables qui doivent être respectés : principe de prudence, principe de séparation des exercices, principe du coût historique... Ces principes sont d'une grande importance pour répondre à l'objectif de la comptabilité : transmettre une information économique et financière fiable et cohérente aux lecteurs des comptes et des autres documents financiers.

Ces principes généraux sont édictés par le PCG (Plan Comptable Général) :

Le principe comptable d'indépendance des exercices

Ce premier principe comptable est très important, il signifie que la vie d'une entreprise est découpée en exercices comptables d'une même durée : un an (sauf exception liées au premier exercice ou aux modifications de la date de clôture, pour plus d'informations : la durée de l'exercice comptable). Au titre de chaque exercice, un inventaire doit être effectué et des comptes annuels doivent être produits : ce sont les fameuses procédures du cut off.

Les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice comptable qui les concerne et, en cas de besoin, des comptes de régularisation doivent être utilisés (charges constatées d'avance, factures non parvenues...).

Le principe comptable du coût historique

Ce principe signifie que les éléments en comptabilité sont enregistrés à leur valeur nominale et qu'on ne tient pas compte de l'actualisation des valeurs dans le temps.

Exemple : une entreprise a acheté un immeuble 100 000 euros en 2005 qui en vaut aujourd'hui 900 000. La valeur de l'immeuble en comptabilité sera toujours de 100 000 euros.

Des règles de réévaluations comptables permettent toutefois d'actualiser les valeurs.

Le principe comptable de continuité d'exploitation

Ce principe indique que l'entreprise est censée poursuivre son exploitation, c'est-à-dire qu'au moment où les comptes annuels sont établis, l'entreprise prévoit de continuer son activité. Cette appréciation a un impact sur les règles d'évaluation à utiliser.

Lorsque cette condition n'est pas respectée et que la continuité d'exploitation est définitivement remise en question, les comptes annuels doivent être établis en valeur liquidative.

Le principe comptable de prudence

Ce principe comptable prévoit qu'il faut éviter de transférer sur des exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise. Ainsi, la comptabilité doit être établie avec prudence.

Cela se traduit notamment par la constatation, en cas de besoin, de provisions à la clôture de l'exercice. Attention à ne pas surestimer les provisions ou, au contraire, à les oublier.

Le principe comptable de permanence des méthodes

Ce principe vise à permettre à la structure de comparer l'information issue de sa comptabilité d'un exercice à l'autre. En effet, si l'entreprise change de méthodes à chaque exercice, les comparaisons ne seront pas pertinentes.

Par contre, on dispose quand même de la possibilité de déroger au principe de permanence des méthodes dans les 2 cas suivants :

- avec ce changement, on opte pour la méthode préférentielle (c'est-à-dire pour celle qui est recommandée lorsqu'il y a plusieurs méthodes possibles) qui conduit normalement à une information de meilleure qualité,
- ou l'on change de méthode suite à une modification exceptionnelle au sein de celle-ci qui nécessite d'opter pour une autre méthode afin d'améliorer la qualité de l'information.

Le principe comptable de non-compensation

Ce principe indique que l'entreprise doit évaluer séparément ses actifs et ses passifs figurant au bilan, ses produits et ses charges figurant au compte de résultat, et qu'aucune compensation doit être effectuée entre ces postes.

La bonne application de ce principe est nécessaire pour obtenir une image fidèle de l'activité de l'entreprise et de son patrimoine. Un mécanisme de compensation légale des créances et des dettes existe toutefois, mais il ne doit pas être mélangé avec ce principe comptable.

Le principe d'importance relative

La régularité et la sincérité s'apprécient par rapport à la traduction de la connaissance que les dirigeants ont de la réalité et de l'importance relative des événements susceptibles d'influencer les comptes de l'exercice.

Ainsi, il faut prendre en compte les événements importants en comptabilité et il est possible de laisser de côté certains événements non significatifs.

Le principe de bonne information

Il s'agit d'un principe comptable qui a pour objectif d'apporter aux lecteurs des comptes et autres documents financiers une information suffisante et significative pour leur permettre de les comprendre correctement. Ce principe répond à l'obligation de sincérité au niveau de l'information comptable.

Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture

Le bilan d'ouverture d'un exercice comptable doit obligatoirement correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent. Il ne doit y avoir aucun écart, les comptes et les montants doivent être identiques.

Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence

Ce principe vise à enregistrer les opérations effectuées par la structure et à les présenter conformément à leur nature et leur réalité économique et financière.